

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL
2025/013

OBJET :

**Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.
Travaux : Chemin d'Hem.**

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, chemin d'Hem, pour terrassement pour pose chambre et fourreaux.
Cette demande a été présentée le 17 janvier 2024 par la Société SED Travaux Publics – 2 rue Roland
Sergeant – 62880 PONT A VENDIN pour le compte d'ENSIO.
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres
à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A compter du 03 février 2025 et ce pour une durée de 30 jours, la Société SED Travaux Publics
est autorisée à déposer des matériaux dans le domaine public sans gêner la circulation des véhicules
et des personnes, le stationnement sera interdit à la hauteur des travaux, la circulation des véhicules
en tous genre sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société SED Travaux
Publics – 2 rue Roland Sergeant – 62880 PONT A VENDIN chargée de l'exécution des travaux. Toute
infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur les chantiers.

Article 4 : Monsieur le secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie
de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent
arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent
acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 20 janvier 2025.

L'Adjoint au Maire,
Jean-Claude D'HALLUIN.

